

PROJET PLAINE DE LA GARENNE

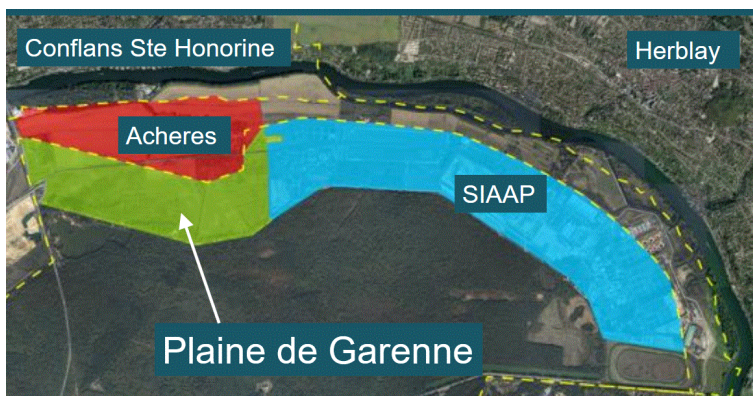
Par Mark VENUS, Maire-adjoint de la ville de Saint-Germain-en-Laye,
chargé des Activités Economiques et du **projet de la plaine de la Garenne**
Lors de l'AG du 15 mars 2025

Pourquoi cette présentation du projet Plaine de la Garenne ?

- Un objectif depuis 2009 de notre association : récupérer une partie du territoire perdue par la forêt de Saint-Germain qui a perdu plus de 800 ha en 100 ans par suite des infrastructures dont 400 par la construction de l'usine de traitement des eaux usées du SIAAP dont une large partie due aux zones d'épandage des eaux usées qui ont fortement pollués les sols notamment avec le plomb.
- Contribuer à créer la ceinture de forêt dans un rayon de 40 à 50 km autour du grand Paris pour faire face au changement climatique projet lancé en 2010 sous la présidence de Nicolas Sarkozy).

En 2019, la mairie de Saint-Germain a lancé les études pour réaliser le projet de reconquête de la forêt des **147 hectares de terrains d'épandage de l'usine du SIAAP qu'elle a rachetés à la ville de Paris fin 2021**, propriétaire du site de l'usine. Mark Venus, Maire-adjoint de la ville de Saint-Germain-en-Laye, chargé des Activités Economiques, du projet de la plaine de la Garenne a bien voulu nous présenter ce projet à long terme de reconquête forestière pour une large partie. **Attention ce sont les grandes lignes du projet.**

Exposé de Mark Venus



Le projet de la mairie de Saint-Germain de rachat de ces 147 hectares a démarré en 2019 avec pour objectif :

« La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite faire de cette vaste emprise foncière polluée,..... un **objectif politique fort de reconquête écologique**, démonstrateur du traitement de la pollution existante actuellement sur ce site. L'enjeu majeur de la présente opération est de destiner ces sols ainsi nettoyés au

développement de projets (de).....reconquête écologique et énergétique,..... et permettre ainsi à la **Plaine de Garenne de devenir progressivement, de 2032 à 2050 un haut lieu de démonstration opérationnelle de politiques dé carbonées** ».

En effet, l'objectif à l'horizon 2054 est de **reconquérir 121 hectares des 147** achetés par de nouvelles plantations d'arbre et créer ainsi une diversité de milieux favorables à la biodiversité. Sur les 26 hectares restant : 14 ha sont réservés pour la construction d'une centrale photovoltaïque.

Cela va se faire par tranche de 4 stades successifs : **Dépolluer, extraire, remblayer et reconquête.**

C'est le projet de l'entreprise Lafarge qui a été choisie devant trois autres notamment grâce à son programme de R&D doté de 1 million d'euros, d'une

durée de 5 ans en association avec le BRGM, Université de Lorraine, PROVADEMSE qui a été établi dans les grandes lignes.

Dépolluer : les sols

Cela va consister à traiter sur site ou évacuation hors site des terres polluées :

- Traitement par biotertre
- Encapsulation à l'est du terrain les terres qui présenteraient un risque de contamination des eaux souterraines
- Réemploi pour le réaménagement du site des sols traités ou non, compatibles avec le projet d'aménagement.

Extraire : les sables et graviers

La Région parisienne n'est pas suffisante pour son approvisionnement et doit le faire venir de très loin. Leur exploitation sous la couche de terre polluée enlevée à 80 cm et à 1 mètre de ces sols va permettre d'alimenter la Région Parisienne. Les revenus dégagés par la vente vont permettre de payer la dépollution des sols puis les phases suivantes de remblayage et de reconquête par un sol forestier.



C'est une véritable exploitation industrielle qui va avoir lieu selon le schéma ci-contre. Les expéditions se feront à 70% par le fleuve (au niveau de l'embarcadere du port en face de Conflans) et à 30% par la route.

Remblayer : avec des terres inertes excavées qui permettent de recréer le sous-sol. Il se fera principalement par route.

Opérations séquencées sur les 120 ha du projet

- 18 phases annuelles d'exploitation iso-volume (représentant 800 kt/an de matériaux commercialisables) en débutant par l'Est début par l'Est (côté SIAAP)
- Application de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser) avec 2 mesures d'évitement (Drave des murailles, moineau friquet)
- 20 phases annuelles de remblayage
- Remise en état coordonnée à l'exploitation
- Livraison de première tranche finalisée : 2032.

Reconquête forestière et écologique : pour devenir un lieu de promenade forestier. Après chaque lot livré après remblaiement par l'entreprise Lafarge, cette dernière aura l'obligation que la terre soit manipulée sans danger. C'est alors que la phase de reconquête forestière pourra se faire avec des entreprises paysagistes.

Calendrier (très) résumé

- Préparation dossier avec les pouvoirs publics : en cours
- Concertation Printemps 2025
- Dépôt dossier d'autorisation Juillet 2025
- **Enquête publique 2026**
- Arrêté autorisation environnemental T1 2027
- Démarrage de l'exploitation 2027 - 2028

- Première tranche terminée : 2032
- Installation ferme photovoltaïque : 2036
- Livraison dernière tranche : 2054

A noter que pour la ferme photovoltaïque, elle sera installée sur pilotis après dépollution avec un opérateur de premier plan.



En conclusion :

C'est un projet à très long terme toujours en cours d'études avec l'espoir que nos enfants mais surtout nos petits-enfants pourront profiter de ce nouveau lieu de vie.

PS.- les vues sont extraites de la présentation de Mark Venus.